

## **Compte-rendu sommaire du Conseil Municipal du 30 MARS 2021**

L'an deux mille vingt-et-un, le 31 mars à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Fabre Jean-Louis, Maire.

**Date de Convocation** : 16 mars 2021

**Présents** : Mmes AGOSTINHO Aurélie, DORIAT Cathy, LOUP Julie, TEYSSIER Marie, Mrs BOURBONNAIS Jérôme, Mr. BUISSON Emmanuel, CHALAYER Richard, CHARVOIN Christophe, CONDAT Christophe, DEMARS Cyril, GAMBIN Pascal, MORIN Antoine, Mr PIGNOL Marc,

**Absent** : Dominique RUSSO procuration à Mr. FABRE Jean-Louis

**Secrétaire de séance** : LOUP Julie

**Le conseil municipal des jeunes est installé :**

- Alice MORIN est élue maire : 5 voix pour 1 abstention

- Naomie GAMBIN : 5 voix pour 1 abstention

**1/ Adoption du compte-rendu de la réunion du 26/01/2021**

Vote : unanimité

**2/ autorisation de recruter un agent du service de remplacement du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale du Puy de Dôme**

Monsieur le maire explique que dans le cadre de la continuité de service et en fonction des délégations qui lui ont été attribuées, il a fait appel au service de remplacement du centre de gestion et pris dans l'urgence une délibération qui a été rattachée à la précédente réunion du conseil municipal.

Il convient de régulariser :

Vote : unanimité

**3/ Projet numérique éducatif**

Lors de la dernière réunion, le conseil municipal a décidé à l'unanimité d'adhérer à ce projet.

Les dépenses s'élèvent à 4 630 € TTC et les subventions a : 2 630 €

**4/ Vote du compte administratif du budget communal 2020**

**Président de séance** : Monsieur CONDAT Christophe

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil du Compte Administratif 2020.

Un problème technique de présentation nécessite le report à la prochaine réunion.

## **5 - Vote du Compte de Gestion**

Ce point est reporté à la prochaine réunion.

## **6/Affectation de résultat**

Ce point est reporté à la prochaine réunion.

## **7/ Encaissement de chèques**

Monsieur le maire explique qu'il convient d'encaisser deux chèques :

- un chèque d'un montant de 57 € concernant un dégrèvement sur la taxe foncière 2020,
- un chèque d'un montant de 80 € concernant un don.

Vote : pour à l'unanimité

## **Questions diverses**

- Eclairage public : une convention sera signée
- Monsieur explique que qu'une mise en concurrence a été faite sur les contrats de vérification d'installations électriques.
- Monsieur le maire a donné lecture des mails des commerçants au sujet du montant de la redevance : une réunion va être organisée.
- Monsieur le maire explique Mr et Mme Languille désirent vendre leurs terrains en zone agricole au mas d'une superficie de 1840 m<sup>2</sup>. Une estimation du prix de cession va être demandée au service compétent.

Le maire

Jean-Louis FABRE

La secrétaire

Julie LOUP